

# ***LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2024***

*L'an deux mil vingt-quatre, le six mai, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BOULAY Jean Albert, Maire.*

*Mme Bénédicte KROVIARSKI – PORTEVIN a été élue secrétaire.*

*Convocation du 2 mai 2024*

**PRÉSENTS** : Mesdames KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, CARMINATI Catherine, BIGOT Laetitia, LEGALL Céline, CABIROL Marie-Christine Messieurs BOULAY Jean Albert, RIDOR Gérard, BIGOT Jacky, AMIOT Michel, BEAUNÉ Christian, BOURDON Jean-Marie, RIGOLLET Alain, ABDALLAH Georges.

**ABSENTS** : Mme TOURNEAU Guylaine et M. THERET Jean-Pierre qui donne procuration à Mme CABIROL Marie-Christine.

*Nombre de membres du conseil : 15*

*Nombre de présents : 13*

*Nombre de procuration : 1*

*Nombre de votants : 14*

## ***Approbation du procès-verbal du 8 avril 2024***

*Le procès-verbal du 8 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.*

## ***FINANCES LOCALES : Demande de DDSR 2024 : rénovation thermique de la salle des fêtes (2<sup>ème</sup> tranche)***

*M. le Maire dit qu'il est nécessaire de monter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loir-et-Cher concernant la deuxième tranche des travaux de rénovation thermique (385 206.51 € HT) de la salle des fêtes. De plus, il précise qu'un accord a été passé avec le département pour le versement de la DDSR soit étalé sur 2 années.*

*Le montant sollicité est de 30 000 €.*

*M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire cette demande de subvention.*

*Après délibération, l'assemblée à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander la DDSR 2024 pour les travaux cités en objet.*

## ***COMMANDE PUBLIQUE : Restauration scolaire – lancement de la procédure d'appel d'offres***

*Mme KROVIARSKI -PORTEVIN rappelle que le marché pour la restauration scolaire arrive prochainement à son terme et qu'il est nécessaire de repasser un appel d'offres pour la prochaine rentrée scolaire.*

*Le montant prévisionnel de ce marché est estimé 57 000 € HT annuels. Il sera passé pour 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction ; la durée globale ne pourra pas excéder 3 ans.*

*La commission « affaires scolaires » s'est réunie le 29 avril dernier pour étudier le règlement de*

consultation et le cahier des charges. Les modifications des effectifs et le souci de limiter l'utilisation des bouteilles plastiques ont été pris en compte.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager cette procédure d'appel d'offres.

### **COMMANDE PUBLIQUE : Aire de jeux – signature du devis**

Mme CARMINATI présente le dossier et précise que la commission « vie locale » s'est réunie le mercredi 17 avril dernier afin d'étudier les devis concernant l'achat et l'installation d'une aire de jeux sur un terrain communal près de l'école.

Le devis de l'entreprise PROLUDIC a été retenu pour 27 196 € TTC (fourniture et pose).

Cette dépense d'investissement a été prévue au budget 2024.

Les conseillers insistent sur la nécessité de :

- Avoir un plan global des lieux avec la végétalisation, les plantations et l'évolution du site,
- Tenir compte du racinaire pour les plantations,
- Prévoir bancs, fontaine à eau,
- Prévenir le voisin,
- Envisager des emplacements naturels (troncs d'arbres ...) que les enfants pourraient investir,

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le devis relatif à l'installation de l'aire de jeux.**

### **COMMANDE PUBLIQUE : Etude pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage : création de 4 pistes piétonnes**

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la société GEOPLUS pour 9 000 € TTC. Ce devis concerne l'étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement d'accotements « piétons » sur divers secteurs de la commune de CHITENAY.

Il précise que ces aménagements sont faits pour sécuriser le déplacement des élèves qui vont aux différents points d'arrêt des cars. Soit les enfants prenant le car du RPI, le car pour le collège de Contres et pour les lycées de Blois.

Les rues et routes concernées sont :

- 1/ Rue des Perraudières
- 2/ Route de Seur.
- 3/ Route de Fougères sur Bièvre
- 4/ Route de Cormeray

M. RIGOLLET présente le devis.

Il est précisé qu'une subvention pourra être demandée au Conseil Départemental de Loir-et-Cher (la DDAD (Dotation Départementale d'Aménagement Durable)) pour 60 %.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce devis.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le devis cité en objet.**

Prochain conseil le 5 février 2024

Levée de séance à 20 h 40